Vigneux-sur-Seine

DEPARTEMENT
DE L'ESSONNE

Arrondissement
d'ÉVRY

Canton
de VIGNEUX-SUR-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Conseil Municipal du 21 décembre 2023

Extrait du registre des
Délibérations

n° 23.283

NOMBRE DE MEMBRES :	
Composant le Conseil :	39
En exercice :	39
Présents :	28
Représentés :	7
Excusés :	3
Absents :	1

Objet : **Signature d'une convention pour la valorisation de certificats d'économies d'énergie (CEE) avec IDEX ENERGIES et CONCORDIA**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué le quatorze décembre deux mille vingt-trois, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Thomas CHAZAL, Maire.

Monsieur Thomas CHAZAL ouvre la séance à 19 h 00 et fait l'appel nominal.

PRÉSENTS : Thomas CHAZAL, Maire,
Colette KOEBERLE, Fouad SARI, Monique BAILLOT, Joël GRUERE, Michele LEROY, Leila SAÏD, Patrick DUBOIS, Sophie MINE, Dominique DEVERNOIS, Bachir CHEKINI, Samia LEMTAÏ, Norman CHARLES, Adjoints.
Elisabeth LEGRADE, Alain GALLET, René REAL, Fernando PEREIRA, Valérie HOULLIER, Christina PEDRI, Virginia VITALINO, Sophiane TERCHOUNE, Florian GOURMELON, Samia CARTIER, Julia ALFONSO, Benjamin DONEKOGLU, Patrice ALLIO, Julie OZENNE, Maryline VIARD, Conseillers municipaux.

REPRÉSENTÉS :

Florent PECASSOU	par Thomas CHAZAL
Marième GADIO	par Dominique DEVERNOIS
Jeannette LECOQ	par René REAL
Faten BENAHMED	par Monique BAILLOT
Djamila RAMIREZ	par Valérie HOULLIER
Frank GUEX	par Florian GOURMELON
Nicolas ALLEOS	par Fouad SARI.

EXCUSÉS : Gabin ABENA
Fanny KARANI
Bouchra KHIAR.

ABSENTS : Sylvain ALLIROT.

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Madame Leila SAÏD est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.

Direction : DGA Patrimoine et Performance publique
Affaire suivie par : V. BUTEAU

Conseil municipal du 21 décembre 2023

Délibération n° 23.283

Signature d'une convention pour la valorisation de certificats d'économies d'énergie (CEE) avec IDEX ENERGIES et CONCORDIA

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.221-1 et suivants,

Vu le décret n°2010-1664 du 29 décembre 2010, relatif aux Certificats d'Economies d'Energie,

Vu l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur,

Vu l'examen de la présente délibération par la Commission municipale « Ressources », réunie le 12 décembre 2023 ;

Considérant que les projets de rénovation énergétique de la ville sont en constante augmentation et que leur réalisation impacte le budget municipal ;

Considérant que les fournisseurs en incitant leurs clients à conduire des opérations d'efficacité énergétique sur leur patrimoine, permettent de réaliser des économies d'énergie qui se traduisent par l'obtention d'un certain nombre de certificats (CEE) en fonction des kWh économisés - ces certificats peuvent ensuite être revendus à des fournisseurs ;

Considérant qu'ainsi, pour le client, la vente des CEE générés par les travaux, lui permet de couvrir une partie de son coût d'investissement ;

Considérant que le périmètre de la convention permet de valoriser 272 800 € ;

Considérant que ce projet de convention est joint en annexe ;

Considérant qu'ensuite, un état des valorisations et ventes de CEE pourra être présenté aux élus municipaux afin que ces derniers aient une vue plus précise des montants financiers concernés ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de Vigneux-sur-Seine de signer cette convention d'habilitation tripartite.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Par 32 voix POUR,

3 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Maryline Viard.

Article 1 - APPROUVE la convention pour la valorisation de Certificats d'économies d'énergie conclue avec IDEX ENERGIES et CONCORDIA.

Article 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

Article 3 - AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute mesure ou à signer tous actes nécessaires à la bonne application de cette convention.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Thomas CHAZAL

Signé numériquement le 24/12/2023

MAIRIE DE VIGNEUX-SUR-SEINE (Essonne)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219106572-20231221-23-283-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/12/2023
Affichage : 26/12/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage